



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 23 septembre 2020, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°15/20 demandant des ajustements au budget 2020 destinés à financer des soutiens économiques en situation extraordinaire, tel qu'amendé ;
- d'accepter le préavis municipal n°07/20 concernant la création d'un fonds d'encouragement pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et d'un fonds pour l'éclairage public, tel qu'amendé ;
- d'accepter le préavis municipal n°13/20 demandant un crédit pour la réhabilitation partielle du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens ;
- d'approuver le préavis municipal n°14/20 pour le remplacement de deux véhicules du service des routes et de la voirie, tel qu'amendé ;

Le Secrétaire :



N. Ray

Saint-Sulpice, le 24 septembre 2020